

----- **COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250** -----
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 AVRIL 2017 – COMPTE RENDU SOMMAIRE
(affichage et presse)

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Dans le cadre des délégations de compétences confiées au maire, le Conseil Municipal a validé les décisions suivantes :

- renonciation au droit de préemption urbain pour les parcelles mises en vente dernièrement 790 rue du Bois, 7 rue des Roseaux, 20 rue des Roseaux,
- attribution d'une concession au cimetière 337-H12-NC pour 136 €.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCGC

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, prévoit un certain nombre de transferts de compétences des communes aux communautés, dès le 1er janvier 2017, soit à titre obligatoire, soit à titre optionnel. Ainsi, la Communauté de communes a réécrit ses statuts conformément à l'article L. 5211-5-1 du CGCT relatif aux mentions obligatoires devant y figurer. Le Conseil Municipal a validé les nouveaux statuts communautaires qui sont consultables sur le site internet communautaire.

TARIF DE VENTE DU BOIS COUPE A L'AIRE DE LOISIRS DU RIOU

À l'occasion du nettoyage de l'aire de Loisirs du Riou, des arbres ont été abattus. Une fois l'enstérage réalisé, le bois sera mis en vente au tarif de 30 € le stère (essences variées : frêne, charme, chêne, merisier), en priorité aux habitants de la commune, et dans la limite des quantités disponibles.

CESSION DE LA PARCELLE AM 543

En 2004, lors de la vente de la propriété dite « Tailleur » n° 90 rue de la Mairie, la parcelle AM 543 de 13 m², qui se trouve en plein milieu, a été omise. Le géomètre mandaté à l'époque a commis une erreur dans sa division cadastrale. Afin de régulariser cette omission, le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour céder cette parcelle sans contrepartie financière mais à condition que la transaction soit complètement transparente au budget.

COMPTE 2016

L'exercice 2016 fait apparaître :

- un excédent d'investissement pour 30 096,61 €
- un excédent de fonctionnement pour 83 158,88 €
- soit un excédent de clôture 2016 de 113 255,49 €.

Au 31/12/2015, le budget communal faisait ressortir un excédent global de 146 575,93 €. Si l'on cumule les 2 résultats, on déduisant la part affectée directement en recettes d'investissement pour 70 600 € et en y ajoutant l'excédent du budget dissous du CCAS de 720,19 €, l'excédent global s'élève à 189 951,61 € fin 2016.

Les réalisations 2016 ont été fidèles aux prévisions mis à part quelques investissements imprévus dus à des pannes de matériel comme le remplacement de la tondeuse autoportée ou du réfrigérateur de la salle des fêtes, ou encore au vol du souffleur.

BUDGET PREVISIONNEL 2017

Une partie de l'excédent 2016 a été inscrit en réserve au compte 1068 en investissement à hauteur de 90 000 €. Les soldes ont été réinscrits en résultat reporté. Le budget primitif 2017 s'équilibre en section de fonctionnement à 744 200 € et en section d'investissement à 224 524 €.

Les subventions aux associations ont été maintenues au niveau de 2016. Les dépenses de fonctionnement ont été serrées au maximum. Les investissements seront limités aux travaux urgents, les principaux étant le remplacement de la chaudière de la cantine, la réfection des toitures du groupe scolaire ou la réfection des berges du Beuvron devant le cimetière suite aux crues de 2015. Des réparations du réseau d'éclairage public, estimées à environ 10 000 €, seront obligatoires suite aux vols de câbles déplorés fin mars ainsi que quelques dépenses de voirie conséquences de la crue de juin 2016.

En contrepartie, des subventions ont été obtenues notamment de la réserve parlementaire et de la Dotation départementale de Solidarité Rurale.

Une analyse financière détaillée des finances 2016 et 2017 est disponible sur le site internet communal.

TAUX D'IMPOSITION 2017

Suite au débat d'orientation budgétaire, le Conseil Municipal a dû envisager une augmentation de 2 % des taux d'imposition pour l'année 2017. La recette supplémentaire attendue par cette hausse s'élève à 6 900 €. Cela s'ajoutera à la hausse des bases décidée par le gouvernement à hauteur de 0,40 % pour 2017.

Le besoin de financement du budget 2017 est à imputer à divers éléments :

- le remplacement imprévu de la chaudière à la cantine, en panne, 16 000 € subvention déduite
- le vandalisme sur le réseau d'éclairage public : 10 000 €
- la baisse des dotations de l'État : - 35 000 € entre 2011 et 2016
- la baisse des recettes fiscales du fait de l'exonération de l'ONF sur le foncier non bâti pour la forêt de Boulogne : - 9 000 €
- les décisions gouvernementales comme la création des TAP. Le coût de fonctionnement des écoles : + 8 000 €.

Les nouveaux taux seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation :15,89 %
- Taxe sur le foncier bâti :25,65 %
- Taxe sur le foncier non bâti : ...60,15 %

VŒU DE SOUTIEN AU « MANIFESTE DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ POUR DES COMMUNES FORTES ET VIVANTES AU SERVICE DES CITOYENS »

Le conseil municipal a souhaité relayer le « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains. L'association des Maires de France a élaboré une charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités, pour le renforcement des libertés locales qui doivent reposer sur des relations de confiance avec l'État, afin notamment de garantir la place de communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités, en mettant fin à la prolifération des normes, en garantissant la stabilité des ressources.